**AUCP 1234 : Les abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris :**

**Recommandations**

# J’ai eu l’occasion de participer à la visite des abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris organisée par la Ville de Paris dans le cadre de la concertation intitulée : « Ensemble construisons un écrin pour Notre-Dame ».

Voici les constats émis par la Ville et voici mes commentaires (en rouge).

*Le projet de réaménagement des abords de Notre-Dame répond à plusieurs constats identifiés lors des études préalables :*

* ***Un patrimoine historique, paysager et environnemental exceptionnel****dont certains de ses espaces constitutifs (la crypte archéologique, le square d’Île de France, le mémorial de la déportation) et de ses richesses sont parfois peu connus des Parisien·ne·s et du grand public ;*
* ***Une forte pression d’usage et l’intensité des flux****concentrés notamment sur le parvis de la Cathédrale, induisant ainsi un manque de services d’accueil et de commodités attendues pour un site d’envergure nationale et mondiale ;*
* ***Un site peu fréquenté et approprié par les Parisiens****étant donnés les commerces et les usages tournés essentiellement autour du tourisme ;*
* ***Une forte minéralité propice au développement d’un îlot de chaleur****, notamment sur le parvis de Notre-Dame, inadapté à la nécessaire prise en compte des effets du changement climatique ;*
* ***Un lien à la Seine et aux espaces verts de l’île peu visible****, malgré la proximité avec le site « Paris, rives de la Seine » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l’Unesco et la présence des squares Jean XXIII et de l’Ile de France à l’arrière de la Cathédrale.*

 Certes, ces constats sont vrais, mais trop succincts :

* Rappelons que la partie de l’île au nord de la cathédrale est habitée (900 hbts) et que ces résidents ne bénéficient pas des mêmes équipements que les autres quartiers parisiens ; malheureusement, les commerces des rues d’Arcole et du Cloître Notre-Dame sont pour l’essentiel des cafés-restaurants, des boutiques de vente de babioles touristiques, de change… et peu de commerces ou d’artisans de quartier.
* En revanche se sont ces habitants qui utilisent directement Notre-Dame pour leurs fêtes religieuses familiales (mariages, baptêmes, obsèques…), comme ils vont se faire soigner à l’Hôtel-Dieu et vont avec leurs enfants dans le square Jean XXIII…
* Le parvis de la cathédrale est leur place de quartier. Il importe donc de ne pas trop favoriser les touristes au détriment des parisiens et riverains.
* Il est très encombré d’objets architecturaux et paysagers très divers tel un podium excentré, bornes, banquettes, garde-corps (des trémies et parking et d’escalier du métro) et surtout de nombreux emmarchements et des bouts de pelouses entourés de grilles (ou de troncs d’arbustes écrasés, notamment autour des pieds d’arbres).
* Des arbres en mail (double rangée) bordent les côtés nord et ouest du parvis, alors que le côté nord est un parterre de pelouse fermé par une grille basse et planté de quelques arbres encadrant la statue équestre de Charlemagne sans lien avec le square Jean XXIII.
* Une voie de circulation auto, bitumée, reliant la rue d’Arcole à la rue de la Cité coupe le parvis de ses mails nord et ouest, un ensemble de voies alimentent aussi les trémies d’accès au parking sous le mail ouest.
* encombrée de véhicules. Elle coupe le parvis de la circulation auto. Mais elle permet l’accès aux urgences de l’Hôtel-Dieu et s’ouvre sur les places de Lutèce et Louis Lepine et le marché aux fleurs.
* Ce marché dans la structure métallique est en assez mauvais état se trouve en partie abandonné par les commerçants. De plus en plus d’articles divers remplacent à la vente les fleurs. Certains bancs sont vacants et d’autres fermés par des clôtures bricolées ; les rues centrales du marché sont occupées par les camions et camionnettes des commerçants qui ne donnent pas une bonne impression du marché.
* La partie est de la place de Lutèce est fermée sur le rue de la Cité par un massif arboré en élévation encadrant le puits de ventilation du parking du palais de Justice ; il bouche la vue de la place depuis la rue de la Cité.
* Du côté sud, le parvis est bordé par le quai bas de la Seine : la promenade Maurice Carême, qui est très étroit et ne dessert aucun lieu. Un escalier à chacune de ses deux extrémités, il n’est que très peu emprunté.
* Depuis plusieurs années le pont-au-Double est fermé à la circulation automobile.
* Le square Jean XXIII est un petit square dont la partie au chevet de la cathédrale est aménagé avec des jeux pour les enfants très usités par les riverains de l’île mais aussi du 5ème et 6ème arrondissement voisins. Malheureusement, ce square est fermé sur le quai de l’Archevêché par une grille métallique doublée d’une haie arbustive qui masque totalement ce square le depuis ce quai.
* Le square de l’Île de France est la proue de l’île de la Cité sur la Seine ; c’est un espace très calme, lui aussi trop fortement fermé par une grille métallique doublée d’une haie arbustive qui masque totalement ce square le depuis le quai de l’Archevêché.
* Trop large, ce quai de l’Archevêché accueille des voitures en stationnement en épis et se trouve clos sur ses deux côtés rendant l’espace uniquement aux voitures et séparant fortement les deux squares Jean XXIII et de l’Île de France.
* Le Pont Saint-Louis-en-l’Île, pont des années 1960 au gabarit routier présente un garde-corps à barreaudage vertical, banal, qui mérite d’être revu.
* Sur sont côté nord, la cathédrale est bordée par la rue du Cloître-Notre-Dame qui a une chaussée très large pour un sens unique de circulation au flux réduit aux seuls véhicules des riverains.
* Comme le précise ce constat, l’ensemble du site fait partie du bien inscrit au patrimoine mondiale de l’humanité par l’UNESCO sous l’intitulé : « PARIS – les rives de la Seine » pour lequel l’état français se doit de mettre en place un plan de gestion toujours en attente. Nous avons signalé ce fait de longue date.

*Concrètement,****le réaménagement concernera en surface et en sous-sols****(qui exclut la Cathédrale Notre-Dame) :*

* *Le parvis et ses espaces souterrains comprenant la crypte archéologique et un parking sur deux niveaux,*
* *Les squares Jean XXIII et de l’Île-de-France jusqu’à la pointe de l’Ile de la Cité,*
* *Les quais de Seine, haut et bas,*
* *Les rues adjacentes : rue du Cloitre Notre-Dame, rue de la Cité, quai de l’Archevêché.*

Les premières propositions que nous souhaitons exposer sont les suivantes :

* Nous nous souvenons du parvis des années 1960 où il était simplement pavé sur toute sa surface sur laquelle se stationnaient de très nombreux véhicules ; de même le Pont-au-Double et le devant la cathédrale étaient ouverts à la circulation automobile. Les parisiens d’alors se sont élevés pour débarrasser ce parvis des voitures. Ce qui a été fait, mais la Ville a aussi débarrassé la place de ses pavés ! Il importe donc de restituer un espace libre de plain pied sans aucun emmarchement ni trémie (d’escalier ou pour le parking) et entièrement pavé de pavés royaux. Il s’agit de supprimer la voie de circulation entre la rue de la Cité et la rue d’Arcole ; entrée et sortie voitures du parking s’effectuant depuis et vers la rue de la Cité. Le mail d’arbre encadrant des trémies du parking est prolongé au sud et couvre un kiosque-buvette (du type de ceux du jardin des Tuileries). Le long du parapet sud du quai haut, un mail d’arbre (double rangée) identique à celui longeant la façade de l’Hôtel-Dieu, est planté jusqu’à la pointe du square d’ l’Île de France.
* Sous le parvis (à l’emplacement du 1er niveau de sous-sol du parking) se trouveront tous les services d’accueil et de commodités d’accès à la cathédrale : billetterie, vestiaires, toilettes et un centre d’interprétation du patrimoine de la cathédrale et de Lutèce en lien avec les vestiges de la crypte ; cet espace est largement ouvert pour trouver son éclairage naturel sur le quai bas, sur la promenade Maurice Carême.
* Les squares sont rigoureusement conservés en l’état.
* Le quai de l’Archevêché est réduit en largeur d’emprise de chaussée à une voie de circulation seulement et les squares Jean XXIII et de l’Île de France s’ouvrent directement sur cette artère au trafic réduit sans grille ni haie arbustive pour assurer une continuité verte de jardins.
* Au nord de la cathédrale, la circulation est quasiment supprimée sur la rue du Cloître-Notre-Dame (limitée à l’accès aux parkings privés et à la desserte des riverains) ; son profil est de plain-pied, sans trottoirs, avec fil d’eau central et plantation d’arbres en prolongement du mail d’arbres devançant la façade de l’Hôtel-Dieu sur le parvis.
* La rue d’Arcole devient totalement piétonne, de plain-pied (sans trottoirs) et ses alignement d’arbres sont doublés, tel un grand mail. La circulation est entièrement déviée depuis le quai aux Fleurs par les rues de la Colombe, Chanoinesse, Massillon.
* Les chaussées de la rue d’Arcole, du quai de l’Archevêché et du Pont-au-Double sont pavées de larges dalles de granit dans la tradition des trottoirs parisiens.
* La place Louis Lépine voit ses halles métalliques restaurées et réhabilitées pour accueillir un marché alimentaire en complément du marché aux fleurs qui s’étend sur la place Lutèce dont le massif arboré en élévation est supprimé et le puits de ventilation du parking du palais de Justice ramené au sol.

Voici, donc les premières réflexions que nous ont inspirés cette visite.

Paris, le 22 juin 2021.

Gilles-H. BAILLY Urbaniste-Architecte du Patrimoine

Vice-président de l’AUCP 1234









 

 

 

 

 

 

 

 

 

 

 

 

 

 

 